

édito Une rentrée sous tension !

Rentrée 2024 : Attal à l'attaque

La nomination de Gabriel Attal au Ministère de l'Éducation n'a pas inversé le cours de la politique menée depuis 2017. Bien au contraire, les attaques se font de plus en plus nombreuses contre nos professions. Le Ministre l'a dit sa priorité est de réduire le nombre d'heures perdues par les élèves, un objectif que partagent l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Mais pour y parvenir Gabriel Attal compte bien démolir le statut de la fonction publique.

Deux mesures phares ont suscité un rejet unanime des organisations syndicales. D'une part le Pacte présenté comme une revalorisation salariale historique et une nécessité face à la pénurie de recrutement. L'idée est simple : plutôt que de rendre attractif nos professions et recruter à hauteur de notre mission, il est bien plus rentable de profiter de la faiblesse de nos rémunérations pour pousser les collègues à faire des heures supplémentaires. D'autre part le Ministère a affiché sa volonté de basculer 100% des formations hors temps élèves. Cela signifie donc que des heures supplémentaires qui ne seront pas payées pourront nous être imposées et au bout du compte cela fait craindre la mort de la formation continue des personnels de l'Éducation, un droit pourtant garanti dans le secteur privé !

Le SNES-FSU pour vous accompagner et vous défendre

Dans des conditions d'entrée dans le métier dégradées, les militant-es du Snes-FSU sont là pour vous ! Ils et elles ont répondu à des centaines de mails et d'appels téléphoniques de stagiaires, d'étudiant-es contractuel-les alternant-es et d'AED pré-pro cet été. Ce sont ainsi de nombreux-ses stagiaires qui, accompagné-es par le SNES-FSU, ont pu bénéficier d'une révision d'affectation, d'une quotité conforme à leur situation, ou simplement pu être mis-es en contact avec leur établissement via les militant-es des sections d'établissement. Le SNES-FSU est également intervenu sur la situation des stagiaires, notamment CPE, affecté-es sur plu-

sieurs sur établissement, permettant d'en résoudre certaines.

Le SNES-FSU continue d'exiger le rétablissement de la transparence sur l'affectation des stagiaires à l'inter comme à l'intra, exige l'abrogation de la réforme des concours et la remise à plat de l'entrée dans le métier.

Enfin le SNES-FSU réclame une vraie revalorisation condition indispensable à un service public de qualité. Les mesurettees annoncées par le Ministère ne comblent toujours pas l'inflation nous exigeons donc :

- La reconstruction des grilles indiciaires avec un début de carrière à 2 SMIC, soit 2658 € net mensuel
- Une augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice et le relèvement de 70 points de toute la grille indiciaire
- La création d'une nouvelle tranche de l'indemnité de résidence pour les zones immobilières tendues

Ne reste pas isolé-e : syndique toi !

Face aux attaques contre nos professions et aux difficultés de l'entrée dans le métier ne reste pas seul-e ! Peut-être as-tu déjà été aidé depuis cet été par les militant-es du SNES-FSU, si tu souhaites porter nos revendications et défendre notre action pour le service public d'éducation, trois réflexes :

- Notre syndicat est le plus gros collectif d'enseignant-es, de CPE et de Psy-EN de France, avec plus de 58 000 adhérent-es. **Plus de 20% des stagiaires à Créteil sont déjà syndiqué-es au Snes-FSU en ce début d'année** : si tu ne nous as pas encore rejoint, prends 2 minutes pour te syndiquer.

- Tous les ans, **nous cherchons des candidat-es au conseil de l'INSPE** où tu pourras porter la voix des stagiaires et étudiant-es en master MEEF. Si tu es intéressé-e, contacte nous (voir p. 2).

- Nous organisons chaque année des stages à destination des stagiaires qui couvrent des sujets qui te concernent directement (mutations, titularisation, etc.). Notre **prochain stage aura lieu le vendredi 24 novembre 2023 à Arcueil** (voir p. 4). ■

Au sommaire de cet infostagiaires n°2



Élections au conseil de l'INSPE
- Page 2 -

Les étapes de ton année de stage
- Page 3 -

Stage de formation syndicale
- Page 4 -

Elections au conseil de l'INSPE Pour agir ensemble

Les **22 et 23 novembre** prochains auront lieu les élections au conseil de l'INSPE. C'est un moment important de la vie de l'INSPE où étudiant-es et fonctionnaires stagiaires sont appelé-es à élire leurs représentant-es.

L'année dernière, la FSU y a obtenu près de 67% des suffrages et 3 sièges.

Quelle est l'importance des élu-es représentant-es des usager-ères ?

Représenter les usager-ères au conseil de l'INSPE est l'occasion de porter haut et fort la voix des principaux-aes intéressé-es, c'est-à-dire les étudiant-es en master MEEF et les fonctionnaires stagiaires. Des élu-s impliqué-es et combatif-ves comme le sont les élu-es FSU sont nécessaires pour faire entendre vos revendications.

Les élu-es au conseil de l'INSPE se font le relais des problématiques des étudiant-es et fonctionnaires stagiaires. Un de leur premier rôle est de rappeler à l'administration et au rectorat qu'il y a des problèmes qu'ils ne perçoivent pas. Ils sont aussi là pour défendre les intérêts des étudiant-es et fonctionnaires stagiaires sur les questions de fonctionnement des INSPE qui les concernent en premier lieu : maquettes de formation, organisation des enseignements, conditions d'études... À la FSU, les élu-es sont d'autant plus efficaces qu'ils-elles bénéficient de l'appui de la première fédération syndicale de l'enseignement. Enfin, les élu-es permettent au syndicat d'avoir un retour sur la vie de l'INSPE, les décisions et débats du conseil, rendant notre action plus efficace et au plus près de vos problématiques.

Le conseil de l'INSPE est un organe décisionnel dans lequel sont votés par exemple : le budget, les calendriers, les maquettes de formation, les modalités d'évaluation, les droits d'inscription, la validation des projets... D'autres points y sont discutés et débattus : vie étudiante, besoins des usager-ères, aménagement, formation des instances. Il est composé de représentant-es des usager-ères (étudiant-es, fonctionnaires stagiaires...), de représentant-es des personnels, de représentant-es des universités et de diverses personnalités extérieures (Conseil régional, départemental, personnel rectoral...).

Les points prioritaires pour le SNES-FSU

De nombreux points sont encore à travailler dans la formation des étudiant-es en MEEF et des fonctionnaires stagiaires :

- le double statut des fonctionnaires stagiaires, trop souvent considéré-es comme des étudiant-es par l'université alors même qu'ils-elles ont les mêmes responsabilités qu'un-e titulaire
- la charge de travail des fonctionnaires stagiaires, hétérogène en fonction des disciplines et encore trop importante
- le rôle des tuteurs-rices, qui sont des collègues et en aucun cas des supérieur-es hiérarchiques
- la pertinence des formations délivrées et leur adéquation avec les besoins des étudiant-es et des fonctionnaires stagiaires
- la communication et la transparence au sein de l'INSPE



À vos côtés,

pour gagner.

Une place t'attend sur la liste FSU au conseil d'école de l'INSPE

Cette année, 4 sièges de représentant-s étudiant-es et fonctionnaires stagiaires sont renouvelés. Étudiant-e en M1 ou en M2 MEEF, fonctionnaire stagiaire 1er ou 2nd degré, le SNES et la FSU ont besoin de toi et de 7 autres candidat-es (titulaires et suppléant-es).

Tu veux porter haut et fort la voix des usager-ères de l'INSPE, tu es en accord avec les valeurs et les combats portés par la FSU : contacte-nous au 06.95.47.01.40 ou à l'adresse stagiaire@creteil.snes.edu pour faire partie de notre liste !

Pas de tuteur ? Un problème ? Contacte-nous !

Quel que soit le problème que tu rencontres pendant ton année de stage, n'attends pas qu'il soit trop tard et contacte nos militant-es :

stagiaire@creteil.snes.edu // 06 95 47 01 40

Tu as normalement un-e tuteur-trice de terrain et un-e tuteur-trice à l'INSPE. Si ce n'est pas le cas (en particulier pour le tuteur terrain), contacte-nous rapidement pour que nous soutenions ta démarche auprès du rectorat.

Aides au logement, primes : as-tu fait toutes les démarches ?

Des aides au logement et primes existent. Quelques rappels ici :

- **Indemnité Forfaitaire de Formation** : 1100€, réservée aux stagiaires à mi-temps et inscrit-es à l'INSPE (à condition que ta commune de résidence et celle de ton établissement soient non-limitrophes de ta commune de formation.

La demande est à faire auprès du secrétariat de ton établissement, en joignant ton attestation d'inscription à l'INSPE.

- **Remboursement des transports** : si tu te rends à ton établissement en transports en commun, tu bénéficies du remboursement à 50 % du prix de ton abonnement (selon le nombre de zones traversées).

La demande se fait en ligne : <https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/prise-en-charge-des-frais-de-transport/>

Attention : il faut une attestation mensuelle ou annuelle (pas de tickets).

- **Prime d'activité** : 110€/mois environ. Selon ta situation personnelle, tu peux en bénéficier : simulation à faire sur le site de la CAF.

- D'autres aides selon les situations: **ASIA Première affectation** dans l'académie de Créteil (400€), **Aide à l'Installation des Personnels** (1500€). Consulte notre infostagiaires de rentrée sur le site du SNES Créteil pour plus de renseignements.

Mutations 2023

La procédure de mutations se déroule en deux temps :

- la **phase inter-académique du 8 au 29 novembre 2023**, où tu feras des vœux parmi les différentes académies

- la **phase intra-académique au printemps 2024**, où tu feras des vœux à l'intérieur de l'académie que tu auras obtenue.

En tant que stagiaire, tu es participant-e obligatoire à ces deux phases.

Nous répondrons à toutes tes questions à ce propos lors du **stage du vendredi 24 novembre 2023** (règles du mouvement, calcul des points, stratégie) et nous suivrons les dossiers des collègues syndiqué-es.

Des rendez-vous personnalisés sont proposés pour les adhérent-es par les commissaires paritaires du SNES-FSU, au moment de la période de ces vœux.

De plus, le SNES Créteil organisera plusieurs réunions sur les mutations pendant cette période, dans les trois départements de l'académie (voir notre site).



Reclassement et premières fiches de paie

Si tu as déjà exercé certaines fonctions (ex-professeur-e contractuel-le, ex-PE, ex-AED...), tu bénéficies d'un reclassement. Mais attention : les reclassements peuvent être tardifs, en janvier pour certain-es l'année dernière. Si ta rémunération était supérieure à celle de l'échelon 1 de ton nouveau corps, envoie un mail à la DPE de ta discipline pour demander la mise en place de l'**indemnité compensatoire** afin de bénéficier de ton ancienne rémunération jusqu'à prise en compte de ton reclassement.

Joins une copie de ton ancienne fiche de paie. Nous suivons les dossiers des collègues syndiqué-es, n'hésite pas à nous envoyer un récapitulatif de ta demande de reclassement.

Stage de formation syndicale : Tout savoir sur l'année de stage et les mutations inter

Vendredi 24 novembre 2023

de 9h30 à 16h30

SNES Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger à Arcueil



Arcueil-Cachan



Lucie Aubrac

Programme

Evaluation, titularisation, INSPE, aides sociales, indemnités, carrière

Tu as réussi un concours difficile et la titularisation est le gros enjeu de ton année de stage. Neuf stagiaires sur dix sont titularisé.es dès la première année ! À partir d'expérience récentes, nous te donnerons tous les éléments pour aborder sereinement cette échéance et comprendre le référentiel de compétences, le fonctionnement de l'inspection, et tous les éléments liés à la titularisation. Nous évoquerons également la rémunération et la carrière des enseignant-e-s.

Droits et devoirs des enseignant-es et CPE

Un-e enseignant-e ou CPE stagiaire est avant tout un fonctionnaire et dispose à ce titre des mêmes droits et devoirs que l'ensemble de ses collègues : droit à la formation syndicale, droit de grève, droit de participer aux heures d'information syndicale, droit d'être accompagné-e et défendu-e par le SNES-FSU... mais il est aussi important de connaître et comprendre ses devoirs. Un militant du secteur juridique du SNES fera le point sur l'ensemble des droits et devoirs et répondra à tes questions. Un militant du secteur juridique fera le point sur l'ensemble tes droits et répondra à tes questions.

Mutations inter : le SNES t'informe et t'accompagne dans l'élaboration de ta stratégie

Si tu n'es pas déjà titulaire de l'EN, tu devras participer fin novembre au mouvement inter-académique, puis au mouvement intra-académique en mars. Les commissaires paritaires du SNES Créteil, spécialistes des mutations, seront présent-es pour t'informer sur les règles du mouvement et te donner des informations fiables et t'accompagner. Des rendez-vous individuels pourront être proposés aux syndiqué-es.

Note tout de suite la date du stage sur ton agenda et dépose ta demande de congé au Recteur (modèle ci-dessous) au secrétariat de direction de ton établissement **au plus tard avant le 20 octobre 2023**. Par courtoisie, pense à signaler ton absence à ton/ta formateur-trice INSPE, si tu es en formation ce jour-là.

Tu as droit à ce congé (avec maintien du salaire)!

La participation aux stages syndicaux sur tes heures de travail (que tu sois à l'INSPE ou dans ton établissement ce jour-là) est un droit (dans la limite de 12 jours par an).

Il faut aussi, obligatoirement, t'inscrire au stage sur notre site :

- Si tu es syndiqué-e : rends toi sur ton espace adhérent-e <https://adherent.snes.edu/Login/index.php>, dans l'encadré « Mes stages SNES-FSU », clique sur le premier lien « Accéder à la liste des stages proposés par votre section académique. » et choisis le stage « Tout savoir sur l'année de stage et les mutations inter »
- Si tu n'es pas encore syndiqué-e : rends toi à l'adresse <https://adherent.snes.edu/Public/indexStages.php?Aca=9> et choisis le stage « Tout savoir sur l'année de stage et les mutations inter » (Il te faudra une adresse email valide pour recevoir la confirmation de ton inscription au stage)

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
S/C de M./Mme le/la proviseur-e ou principal-e du collège ou du lycée

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le vendredi 24 novembre 2023 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Paris. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature